

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2016

VIOLATION DES EMBARGOS - (N° 732)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE5

présenté par
M. Amirshahi, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 6, substituer aux mots :

"instituant la Communauté",

les mots :

"sur le fonctionnement de l'Union".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : le traité de Lisbonne a changé la terminologie des traits européens.